

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er Adjoint.

**AFFAIRE N° 33/1601 :**

Mise en place du Portail Famille et actualisation du règlement intérieur du temps méridien et de la restauration scolaire des écoles de Saint-Pierre

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, LORION David, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
974-21 9740164-20240625-33-1601-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°33/1601 : Mise en place du Portail Famille et actualisation du règlement intérieur du temps méridien et de la restauration scolaire des écoles de Saint-Pierre.**

*Direction Vie Educative - Direction de la Vie Educative et de l'Administration*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans un souci constant d'apporter plus de facilité aux familles Saint-Pierroises dans leurs démarches administratives, la Collectivité a souhaité la mise en place d'un Portail Famille.

Celui-ci a pour vocation de permettre une simplification de leurs échanges avec les différents services de la Collectivité et à faire office de guichet unique en matière de démarches éducatives (inscription scolaire, restauration scolaire, activités du temps méridien...).

Afin de prendre en compte cette évolution, il convient de procéder à une actualisation du règlement intérieur du temps méridien et de la restauration scolaire. Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité d'être plus efficace dans ses process de simplification administrative, notamment à travers de nouvelles modalités de facturation.

De tout ce qui précède,

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ABROGER la délibération du 29 août 2022, affaire n°19/894 portant sur l'actualisation du règlement intérieur du temps méridien et de la restauration scolaire des écoles de Saint-Pierre,**
- **D'ABROGER la délibération du 29 août 2022, affaire n°19/893 portant modification des périodes de paiement du service de la restauration scolaire,**
- **D'APPROUVER le nouveau règlement intérieur du temps méridien et de la restauration scolaire des écoles de Saint-Pierre, joint en annexe,**
- **De VALIDER l'application dudit règlement intérieur à compter de la rentrée scolaire 2024/2025,**
- **De l'AUTORISER lui, l'élu(e) délégué(e) ou le Directeur Général des Services à SIGNER toutes les pièces administratives se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1601-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024